

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} juillet, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick DUFOUR

Date de convocation du Conseil Municipal :

PRESENTS:

**Mr DUFOUR - Mr DEGUERRY- Mme BERTRAND- Mr BARBOSA- Mr SOUNY-
Mme GRANDCLEMENT- Mme MARRER - Mme TONDEREAU- Mr JOURDE - Mr ARDUINI
Mr INIGO- Mme GIRAUD-GUIGUES- Mme CHENOT- Mr GUYENNOT - Mme RAMEY –
Mme GAUTHIER- Mme FERRY- Mr MASCIOTRA- Mr BAYRAM**

ABSENT :Mr JANTON-

PROCURATIONS : Mr NOBLET à Mr BARBOSA- Melle VUAILLAT à Mr DUFOUR

Mr INIGO est élu Secrétaire de Séance.

Après avoir demandé l'approbation du compte-rendu de la séance du 20 mai 2019, Mr le Maire soumet au conseil le rajout de cinq sujets à l'ordre du jour:

- Acquisition d'une emprise de 67 m² sur la parcelle AI 791
- Cession d'une emprise foncière de 240 m²
- Convention SR3A pour les travaux du Lange
- Demande de subvention pour les acquisitions foncières liées aux travaux du Lange
- Multi-Accueil : évolution des modalités du barème national des participations familiales

Pour : 21	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

ADMINISTRATION GENERALE

1) Rapport d'observations de la CRC sur la gestion de la Communauté de Communes Plateau Hauteville (exercice 2011-2017)

Mr DEGUERRY, Président de HBA, est intervenu en séance du Conseil communautaire du 6 juin dernier, concernant la présentation du rapport d'observations de la CRC sur la gestion de la CCPH au cours des exercices 2011 à 2017. Conformément à l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, la présentation de ce rapport est recommandé dans les conseils municipaux.

2) Acquisition de plusieurs parcelles situés « la Corbetta »

Mr DUFOUR évoque le projet d'aménagement du Lange piloté par SR3A,. Il ressort que le tronçon du Lange situé dans la traversée de Montréal la Cluse présente un intérêt fort en termes d'enjeux et d'opportunité de restauration d'un espace fonctionnel.

Les enjeux présents sur le site sont :

- Une inondabilité forte ;
- Une incision du fond du lit ;

- Une qualité médiocre des habitats aquatiques ;
- Un ouvrage infranchissable ROE 94038.

Aussi, les objectifs de l'opération concilient la restauration des milieux et la lutte contre les risques d'inondation. Ils se déclinent ainsi :

- Redonner une dynamique plus naturel au Lange avec un espace plus fonctionnel et une interaction/connexion entre les différents lits (mineur/moyen/majeur);
- Améliorer les habitats aquatiques et rivulaires ;
- Restaurer la continuité écologique au droit des obstacles ROE 94038 (radier). Améliorer les conditions d'écoulement en crue et optimiser le stockage en lit majeur pour diminuer le risque inondation à l'aval immédiat;
- Réduire les contraintes hydrauliques s'exerçant sur la digue en rive droite

Des discussions ont été engagées avec les propriétaires privés autour de la problématique foncière. Au regard des enjeux indiqués ci-dessus, et pour faciliter la mise en œuvre des travaux, la commune de Montréal la Cluse est disposée à acquérir des terrains, et bénéficiera de subventions

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- AC 268 pour 4541 m² et AC 151 pour 243 m² appartenant à Mr et Mme Cognat
- AC 122 et AC 35 pour 1211 m² appartenant à Mme Cotoni
- AC 52 pour 3075 m² appartenant à Mme Devant
- AC 31 pour 3760 m² appartenant à Mme Magnard

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces acquisitions foncières

Pour : 21	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

3) Demande de subvention pour les acquisitions foncières liées aux travaux du Lange

Mr DUFOUR indique que les acquisitions foncières que le conseil municipal vient de valider peuvent faire l'objet d'aides financières de la part du département (20%) et de l'Agence de l'eau (50%). Le coût total des acquisitions (avec indemnité d'éviction et frais de notaires serait d'environ 88 829€ TTC. Le reste à charge pour la commune serait de 26 648.70€

Pour : 21	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

4) Convention SR3A pour les travaux du Lange

Mr DUFOUR explique que dans le cadre du projet d'aménagement du Lange piloté par SR3A, cette convention a pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la réalisation des travaux, et plus particulièrement sur :

- Les travaux de création d'un cheminement
- Le volet foncier de l'opération

La commune s'engage à acquérir les terrains nécessaires (cf point précédent) et SR3A réalise à ses frais un cheminement piéton le long du nouveau tracé du Lange sur la zone amont sur une longueur de 450 ml en sablé sans bordure pour un montant estimatif de 35 000€ HT

Pour : 21	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

5) Acquisition d'une emprise de 1500 m² sur la parcelle AH 533

Mr DUFOUR informe qu'un accord a été trouvé avec Mr Christian Renoud afin qu'il cède à la mairie une emprise d'environ 1500m² sur la parcelle AH 533, qui est située dans le prolongement Ouest du site du Clair Midi, au prix de 90€ le m²

Pour : 21	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

6) Cession d'une emprise foncière de 240 m²

Mr DUFOUR détaille que dans le cadre d'une régularisation foncière place de la gare, la municipalité a proposé à la SCI de la Gare la cession d'une emprise de 240 m², au prix de 120€ le m². Cette proposition a été acceptée par la SCI de la Gare

Pour : 21	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

7) Acquisition d'une emprise de 67 m² sur la parcelle AI 791

Dans le même contexte que le point précédent, Mr DEGUERRY précise que la municipalité a proposé à la SCI Immo Clean l'acquisition d'une emprise de 67 m² sur la parcelle AI 791, au prix de 120€ le m².

Pour : 20	Contre :	Abstention : 1
------------------	-----------------	-----------------------

8) Liste des emplois et les conditions d'occupation des logements de fonction

Mr DUFOUR rappelle que, conformément à l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser Mr le Maire à fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à titre gratuit ou moyennant une redevance, en raison des contraintes liées à leur fonction. Mr Alexis Lebeau, recruté suite au départ de Dominique Rondot, aura des missions de surveillance et de gardiennage du complexe Paradis. Il bénéficiera en contrepartie du logement afférent pour nécessité absolue de service.

Pour : 21	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

9) Modification du tableau des emplois communaux

Mr DUFOUR souligne qu'en raison du départ à la retraite de MP Kauffmann, animatrice du RAM, et de son remplacement, il convient de modifier le tableau des emplois communaux :

Suppression le 31/12/2019	Création le 01/10/2019
Adjoint administratif à temps complet	Assistant socio-éducatif à temps complet

Pour : 21	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

EDUCATION-ENFANCE

10) Multi-Accueil : évolution des modalités du barème national des participations familiales

Mme GRANDCLEMENT précise que la CAF a décidé de faire évoluer les modalités du barème national des participations familiales à partir du 1^{er} septembre, avec une obligation de mise en conformité pour toutes les structures au 1^{er} novembre 2019. Ce mode de calcul est inchangé depuis 2002. Il convient de modifier le règlement intérieur en ce sens

Le calcul du taux horaire s'obtient en multipliant le salaire mensuel de la famille par le taux déterminé en fonction du nombre d'enfant

Ex : pour une famille qui gagne 3000€/ mois, et qui a 1 enfant (taux de 0.06%), le taux horaire facturé est 1.80€. La CAF modifie les plafonds mensuels de salaires et le taux déterminé en fonction du nombre d'enfants selon les tableaux ci-dessous

	Plafond salaire mensuel	Plancher salaire mensuel
2019	5300.00€	705.27€
2020	5600.00€	A définir
2021	5800.00€	A définir
2022	6000.00€	A définir

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
2019	0.06%	0.05%	0.04%	0.03%
Sept à déc 2019	0.0605%	0.0504%	0.0403%	0.0302%
2020	0.061%	0.0508%	0.0406%	0.0305%
2021	0.0615%	0.0512%	0.0410%	0.0307%
2022	0.0619%	0.0516%	0.0413%	0.0310%

Il convient de modifier le règlement intérieur en ce sens.

Pour : 21	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

11) Convention avec la mairie d'Oyonnax pour la participation aux abonnements du conservatoire

Mme GRANDCLEMENT rappelle que le conseil municipal a décidé depuis 2 années de participer forfaitairement, et uniquement pour les scolaires et étudiants de moins de 26 ans, au 1^{er} septembre de l'année de leur inscription au conservatoire à rayonnement départemental d'Oyonnax, selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous.

Pour information, le montant total de la participation pour 2018-2019 s'est élevé à 1840€.

Au 1^{er} janvier 2020, Le Conservatoire à Rayonnement Départemental sera transféré à Haut Bugey Agglomération. Ce changement impose une double facturation, la première du 1^{er} septembre au 31 décembre (tarification Oyonnax et Hors Oyonnax) et la seconde du 1^{er} janvier 2020 au 31 Août 2020 (tarification Haut Bugey Agglomération et Hors Haut Bugey

Agglomération). Il est proposé au conseil municipal de maintenir la participation communale, selon le détail ci-dessous pour 2019-2020 (mairie Oyonnax et HBA confondus)

Discipline (diplômante ou non diplômante)	participation communale forfaitaire
1 discipline instrumentale	130.00€
Danse ou théâtre	75.00€
1 discipline supplémentaire (danse, théâtre ou instrument)	75.00€
Cours théorique ou ensemble éveil- formation musicale seule- chœur- danse	54.00€
Cours théorique ou ensemble supplémentaire	32.00€

Pour : 21	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

ENVIRONNEMENT

12) Avis sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension de la carrière de la SAS Blanc à Izernore

Mr BARBOSA explique que la préfecture de l'Ain a informé de la demande présentée par la SAS Carrières Blanc concernant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension d'une carrière, l'exploitation d'une installation de traitement des matériaux et d'une installation de stockage de produits minéraux à Izernore. Ce dossier est soumis à enquête publique unique du 17 juin au 19 juillet dans les communes d'Izernore et Béard Géovreissiat. Le territoire de la commune de Montréal la Cluse est compris dans le rayon d'affichage de cette enquête. Conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal doit formuler un avis sur ce dossier.

Pour : 21	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

QUESTIONS DIVERSES

- recrutements petite enfance : Aurélie DUBUC (Cézeyriat) animatrice RAM et Manon RAMBAUD (Géovreisset) agent de remplacement au multi-accueil
- nomination d'un référent fibre optique auprès du SIEA : Manu Barbosa

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h30

Le Maire

Patrick DUFOUR

